

540 Note sur les modalités d'utilisation et de reproduction (R)

Premier indicateur

Non défini
⌀ Non défini

Second indicateur

Non défini
⌀ Non défini

Codes de sous-zones

‡a Modalités d'utilisation et de reproduction (NR)	‡2 Source du terme (NR)
‡b Juridiction (NR)	‡3 Documents précisés (NR)
‡c Autorisation (NR)	‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (NR)
‡d Usagers autorisés (NR)	‡6 Liaison (NR)
‡f Droits d'utilisation et de reproduction (R)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡g Date prévue de la disponibilité (R)	
‡q Source d'attribution (NR)	
‡u Identificateur de ressources uniformes (R)	

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone explique les modalités d'utilisation et/ou de reproduction une fois qu'on a autorisé l'accès aux documents. Dans cette zone, on peut entrer entre autres, les droits d'auteur, les droits cinématographiques, les restrictions au commerce, qui limitent le droit de reproduire, d'exposer, de romancer, de citer, etc. On entre les données indiquant des restrictions à la consultation du document dans la zone 506 (Note sur les limites à la consultation).

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateurs sont non définies; chacune contient un blanc (⌀).

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a - Modalités d'utilisation et de reproduction

La sous-zone ‡a contient les modalités d'utilisation et de reproduction. Les modalités signifient habituellement le texte d'un énoncé juridique ou officiel des restrictions.

540 ⌀‡a Plusieurs documents sont ouverts à la consultation sans conditions et certains peuvent être consultés, selon le cas, avec la permission écrite de M. Gilles Lefebvre ou la signature de formulaire des documents restreints

540 ⌀‡a Creative Commons Namensnennung – Nicht Kommerziell – Keine Bearbeitungen ‡f CC BY-NC-ND 4.0 ‡2 cc ‡u <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0>

‡b - Juridiction

La sous-zone ‡b renferme la juridiction, c'est-à-dire le nom d'une personne, d'un établissement, ou

d'un poste ou d'une fonction au sein d'un établissement, qui impose ou fait respecter les restrictions à la consultation et auprès de qui on peut interjeter appel.

540 *bb*3Recorded radio programs#aDes restrictions relatives au droit d'auteur s'appliquent à la reproduction de la plupart de ces enregistrements;#bDepartment of Treasury;#cTreasury contracts 7-A130 à 39-A179.

#c - Autorisation

La sous-zone #c identifie quelle autorité est à la source de la restriction : p. ex., un statut particulier, un contrat.

540 *bb*3Bituminous Coal Division and National Bituminous Coal Commission Records#a"Information obtained from a producer disclosing cost of production or sales realization shall be made public without the consent of the producer from whom the same shall have been obtained";#c50 Stat.88.

#d - Usagers autorisés

La sous-zone #d désigne la catégorie d'usagers ou les personnes spécifiques (par leur nom ou leur titre) pour qui les restrictions énoncées dans la sous-zone #a ne s'appliquent pas.

540 *bb*3Diaries#aPhotocopying prohibited;#dExecutor of estate.

#f - Droits d'utilisation et de reproduction

Données saisies d'une liste de termes de normalisation (ex : Creative Commons ou Rights Statements) qui indiquent les droits d'utilisation et de reproduction.

#g - Date prévue de la disponibilité

Date où les droits d'utilisation et de reproduction relatifs à la ressource changent. La date est enregistrée dans la présentation *aaaammjj* d'après ISO 8601 *Représentation de la date et de l'heure*.

#q - Source d'attribution

Un code d'organisme MARC, Identifiant international normalisé pour les bibliothèques et les organismes apparentés (ISIL), ou nom textuel de l'organisation ou du projet responsable des données indiquées dans la zone.

#u - Identificateur de ressources uniformes

La sous-zone #u renferme l'identificateur de ressources uniformes (URI), par exemple un URL ou un URN, qui fournit des données d'accès électroniques dans une syntaxe normalisée. On peut utiliser ces données pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

540 *bb*#aLe statut juridique des droits n'a pas fait l'objet d'un examen. Pour plus d'information consulter "Copyright and Other Restrictions" : #uhttp://lcweb.loc.gov/rr/print/195_copr.html

540 *bb*#aLa reproduction est limitée jusqu'en octobre 2014. Pour plus d'information consulter "Restrictions Statement" : #uhttp://lcweb.loc.gov/rr/print/res/273_brum.html

#2 - Source du terme

Code MARC qui identifie la source du terme utilisé pour enregistrer les droits d'utilisation et de reproduction dans la sous-zone #f. Si des termes de sources différentes sont nécessaires, de zones distinctes devraient être utilisées. Codes provenant de : [Codes sources pour les termes de limite à la consultation](#).

#3 - Documents précisés

La sous-zone #3 identifie la partie du document décrit à laquelle la zone s'applique.

540 *bb*3Transcripts#aConfidential, copying limited;#dStudent named on document.

#5 - Institution à laquelle s'applique la zone

‡6 - Liaison**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES**Ponctuation**

La zone 540 se termine par un point final à moins qu'un autre signe de ponctuation ne soit présent. Le signe de ponctuation précède les sous-zones ‡u ou ‡5 lorsque celles-ci terminent la zone.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

- ‡f - Droits d'utilisation et de reproduction [NOUVEAU, 2019]*
- ‡g - Date prévue de la disponibilité [NOUVEAU, 2019]*
- ‡q - Source d'attribution [NOUVEAU, 2019]*
- ‡u - Identificateur de ressources uniformes [NOUVEAU, 2002]*
- ‡2 - Source du terme [NOUVEAU, 2019]*